

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD-OUEST MARNAIS

Arrondissement
d'Epervay
Arrondissement
d'Epervay

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à 18 heures,

Date des Convocations :
05/02/2024

Nb membres en
exercice : 25

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale
Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de
la salle du Prétoire sous la présidence de M. Cyril LAURENT, Président.

Présents : 15

Etaient présents :
Mesdames, BRUN, CARTON, DOUCET, DUPONT, HENNEBO, LEFRANC,
LEGRAS, LEPONT, ORBLIN-PAGE et RICHARD.
Messieurs, BENOIST, LAURENT, MARTIN, PARIS et PERRIN.

Votants : 17

Etaient absents et excusés :
Mesdames CASTEX (pouvoir Mme CARTON), CHARPENTIER, DAVIN,
FERREIRA, JACOPE et ROUSSEAU (pouvoir M.LAURENT).
Messieurs BARCELO, CACCIA, PINARD et VALENTIN.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2024

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités
Territoriales, il est présenté à l'assemblée délibérante un rapport propre à ouvrir le débat sur les
orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document ci-annexé.

**Le Conseil d'Administration ayant pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires
2024 et après en avoir débattu, prend acte de la tenue du débat.**

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi 15 février deux mille vingt-quatre, pour être publié ou notifié en
vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements
et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS,
La Vice-Présidente,

Dany CARTON

